

## LE CHANGEMENT DE PRENOM – PERSONNE MAJEURE

Référence : Article 60 du code civil. Circulaire du 17 février 2027 de présentation de l'article 56, I de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle NOR : JUSC1701863C.

Sur rendez-vous - Mairie de Guipavas – Service population - 02 98 42 71 00 [etat-civil@mairie-guipavas.fr](mailto:etat-civil@mairie-guipavas.fr) (démarche gratuite).

### 1. VERIFIER QUEL CHANGEMENT DE PRENOM EST POSSIBLE

Vous souhaitez changer votre ou vos prénom(s), ajouter, supprimer et/ou modifier leur ordre.

La demande de changement de prénom doit avoir un **intérêt légitime**. Exemples :

- Votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice.
- Les autres personnes (parents, frères, sœurs, employeurs, collègues) vous appellent par un prénom autre que votre prénom d'origine (« jean-pierre » au lieu de « jean »)
- Francisation du prénom

Consulter les motifs à l'annexe 2 de la circulaire. La demande de changement de prénom ne doit pas être contraire à l'intérêt de l'enfant ou aux droits d'autres personnes à voir protéger leur nom de famille.

### 2. DEPOT DE LA DEMANDE – PIECES A FOURNIR

Vous devez déposer la demande et les justificatifs à la mairie de votre lieu de résidence ou à la mairie de votre lieu de naissance (vous-même ou par l'intermédiaire d'un avocat).

- Formulaire n°16233\*03 de demande de changement de prénom, complété et signé
- Copie intégrale de votre acte de naissance en date de moins de trois mois (original)
- Pièce d'identité en cours de validité (original)
- Justificatif de domicile de moins d'un an

En fonction de votre situation, les pièces justificatives originales de moins de trois mois :

- Copie intégrale de votre acte de mariage
- Copie intégrale de l'acte de naissance de votre époux/épouse ou de votre partenaire de PACS
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos enfants
- Copie intégrale de l'acte de mariage de chacun de vos enfants

Une copie du livret de famille peut vous être demandée.

Documents justifiant de l'intérêt légitime. Exemples de documents :

- Enfance ou scolarité** : par exemple, certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc.
- Vie professionnelle** : par exemple, contrats de travail, attestations de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc.
- Vie administrative** : par exemple, copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc.
- Certificats médicaux** établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé
- Autres** : faire part de mariage, attestation de proches, certificat d'adhésion à une activité de loisirs  
....